

Agir, c'est déjà réussir

Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap > 4^e édition



Sous le haut patronage du



En partenariat avec



En association avec



OCIRP

unis par excellence

L'OCIRP

Plus qu'un métier, un engagement social

L'Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance (OCIRP) assure, depuis plus de 40 ans, la protection sociale complémentaire de la famille. Près de 40 organismes de prévoyance sont regroupés au sein de l'OCIRP, afin de permettre aux salariés de bénéficier de garanties de prévoyance collectives couvrant les risques de la vie.

En cas de décès d'un salarié, assuré dans le cadre de son entreprise ou de sa branche professionnelle, l'OCIRP va verser une rente veuvage au conjoint survivant et une rente éducation aux enfants orphelins. En cas de perte d'autonomie du salarié, c'est une rente dépendance qui lui sera versée.

Et pour mieux protéger les familles, l'OCIRP s'est tout naturellement préoccupé des questions liées au handicap. Les parents d'enfants handicapés sont aujourd'hui de plus en plus confrontés à l'allongement de l'espérance de vie de ces derniers. L'OCIRP s'est donc engagé dans la création d'une rente handicap, versée à vie à l'enfant handicapé qui perd l'un de ses parents assuré. S'appuyant ainsi sur son expérience de mutualisation et de solidarité, l'OCIRP propose un revenu supplémentaire versé à vie à l'enfant, quel que soit son âge au moment du décès de son parent et quel que soit son type de handicap.

Géré à la fois par des représentants des employeurs et des salariés, l'efficacité de l'OCIRP repose sur les valeurs qui l'animent : solidarité, sens du partage, confiance dans les femmes et les hommes.

Du fait de sa nature paritaire, l'OCIRP s'est donné, au-delà de son cœur de métier, une véritable mission d'intérêt social en faveur du handicap.

L'OCIRP en chiffres

- Plus de **4 000 000*** de salariés cotisants
- Plus de **700 000*** entreprises adhérentes
- **105*** désignations en accords de branche
- Plus de **22 000*** bénéficiaires de rentes
- **169,6*** millions d'euros de cotisations
- **67*** millions d'euros de prestations

*Au 31 décembre 2009

Les garanties OCIRP sont diffusées par les organismes de prévoyance membres des groupes :

AG2R LA MONDIALE – AGRICA – APICIL – APRIONIS – ARIES – AUDIENS – D&O – IRCM – LOURMEL – MALAKOFF MÉDÉRIC – MORNAY – NOVALIS TAITBOUT – PRÉMALLIANCE – RÉUNICA – VAUBAN-HUMANIS – VICTOR HUGO, les organismes de prévoyance ANIPS – APGIS – CAPSSA – CREPA – GNP* – ICIRS Prévoyance – IPBP – IPECA Prévoyance – IPSEC – UNIPRÉVOYANCE et les partenaires UNPMF – UNMI.

*Union d'institutions de prévoyance • Liste au 1^{er} janvier 2010

VOS CONTACTS

Emmanuelle Enfrein

Chargée des relations publiques
01 44 56 22 36 – enfrein@ocirp.fr

Florence Sorin-Gomez

Chef de projet
01 44 56 22 26 – sorin@ocirp.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POINT DE VUE N°34



Communiqué de presse
Paris, le 20 octobre 2010

Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » Nouvel appel à projets pour la 4^e édition

Faire connaître les « exemples à suivre »

L'initiative de l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance) s'inscrit dans une démarche de sensibilisation au handicap. Le Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions innovantes menées par les entreprises privées, publiques ou les acteurs de l'économie sociale au profit d'une meilleure intégration des personnes handicapées dans la cité. Ce prix récompense tout type de projet favorisant l'accès à la culture, au sport, aux loisirs, à l'emploi, ainsi que l'accompagnement de la personne handicapée dans sa vie quotidienne. Il souhaite ainsi récompenser les actions qui seront demain peut-être, des « exemples à suivre » pour d'autres structures qui souhaitent s'impliquer au-delà d'une simple obligation légale.

Huit trophées remis par des partenaires légitimes

Depuis sa création en 2008, l'AGEFIPH, l'ANDRH, le CCAH, le FIPHP, la FIRAH et l'ODAS*, contribuent au Prix « Acteurs Économiques & Handicap » dans le cadre d'un partenariat. Ils nous apportent leurs connaissances et leurs compétences en matière de politique d'intégration des personnes handicapées. Au total, huit prix sont décernés : deux prix dans chacune des catégories « Acteurs publics », « Acteurs privés », « Acteurs de l'économie sociale », un prix « Coup de cœur du jury » et un prix spécial « Éducation/Formation ». Le prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » est organisé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale et en partenariat avec France Info.

Appel à candidatures du 15 novembre 2010 au 10 avril 2011

Toutes les entreprises privées, grands groupes ou TPE/PME, les entreprises ou administrations publiques et parapubliques, les coopératives, mutuelles ou associations, sont invitées à concourir dès le 15 novembre 2010. Un plan média est offert aux lauréats, en vue de valoriser leur action et de leur donner la visibilité médiatique que leur action mérite.

Le dossier de participation est téléchargeable sur www.exempleausuivre.com ou à demander par téléphone au 01 44 56 22 56, ou par mail à exempleausuivre@ocirp.fr.

* L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH), l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH), le Comité national de coordination de l'action en faveur des personnes handicapées (CCA), le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP), la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) et l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS).

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Enfrein
Chargée des relations publiques
01 44 56 22 36
enfrein@ocirp.fr



UNE SITUATION QUI PROGRESSE

INTÉGRER, ACCOMPAGNER

par **Axel KAHN**, Médecin généticien, auteur essayiste,
président de la FIRAH*, président du jury du Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » 2010



Il est des verbes qui à eux seuls définissent des valeurs et résument des actions.

Ainsi en est-il « d'intégrer et d'accompagner » les personnes en situation de handicap, desseins au centre des projets primés par l'OCIRP.

La personne en situation de handicap est d'abord une personne ; elle est cependant menacée, pour des raisons physiques ou psychiques, de n'être pas accueillie comme telle au sein de sa communauté humaine, d'être entravée dans la jouissance de ses droits de citoyen. Pour aider cette personne à exorciser ces menaces, **il faut tout mettre en œuvre pour l'intégrer, à la famille, à l'école, dans l'entreprise, dans la cité.** Puis, l'accompagner, afin de parfaire son intégration autant qu'il se peut. Intégrer, du latin *integrare* (rendre entier) prend une signification particulière lorsque le mot s'applique au handicap. En effet, l'origine latine, commune avec l'adjectif « intègre », évoque l'action de « reconstituer un tout », afin de lui rendre son « intégrité ». Cela peut être entendu en ce qui concerne la personne handicapée, que l'on doit reconstituer en l'intégrant, réhabiliter pour l'intégrer. Il est aussi possible de voir la communauté comme « incomplète » en l'absence de ses membres en situation

de handicap, qu'il convient dès lors d'intégrer pour aboutir à l'édification de la société restituée dans sa complète intégrité.

Quel meilleur signe de l'intégration d'une personne que de l'inviter à « partager le pain » avec les autres membres du groupe – tel est le sens étymologique d'accompagner, qui ajoute le préfixe de « mouvement » *ad* à *cum panis*, « le pain avec ». Faire de quelqu'un son compagnon, lui tenir compagnie, partager son repas. La beauté de l'expression est de bien **marquer la différence entre « l'accompagnement » d'un partenaire et la tutelle d'une personne dépendante.** Le but de l'accompagnement est ici de rendre indépendant, et par conséquent de permettre la réelle intégration de compagnons que l'on accompagnera à l'école, dans la cité, dans l'entreprise afin qu'ils s'y épanouissent pleinement et apportent à leur communauté toute la richesse ainsi dévoilée.

Comme à l'occasion de ses précédentes éditions, ce sont des solutions adaptées à l'intégration et à l'accompagnement de citoyens soumis aux contraintes et limitations de handicaps divers que s'efforcera de reconnaître et de récompenser le Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » 2011. Nul doute que les lauréats auront été choisis pour leur profonde prise de conscience du statut, des droits, des besoins et de la richesse des personnes handicapées, pour l'authenticité de leur accueil au « banquet » de la vie.

* FIRAH : Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap

L'ACCÈS À L'EMPLOI S'AMÉLIORE ...

Parce que l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la mobilité est un droit pour tous, la société française – institutions, organismes sociaux, entreprises, particuliers –, s'unit pour faire évoluer la vie des personnes handicapées.

1,8 million d'actifs, soit 4,6 %* de la population active, ont désormais une reconnaissance administrative de leur

handicap. C'est une avancée considérable dans l'intégration des personnes en situation de handicap aujourd'hui, en France.

93 %* des entreprises qui emploient des salariés handicapés se déclarent satisfaites de leur intégration.

Ce chiffre atteint même 97 %* dans les entreprises de 250 salariés et plus.

En 2009, sur 3196* demandeurs d'emploi handicapés, 80 % ont créé une entreprise, et 20 % en ont repris une, grâce aux aides à la création et à l'accompagnement personnalisé. L'insertion dans l'emploi est durable : **65 %* des créateurs dirigent toujours leur entreprise trois ans plus tard.**

* Source Agefiph, sondage réalisé auprès de 400 entreprises.

... MAIS DES DIFFICULTÉS D'INTÉGRATION SUBSISTENT

6 %* de l'ensemble des demandeurs d'emploi, toutes catégories, sont des personnes en situation de handicap.

Un chiffre qui révèle qu'en matière d'intégration, le chemin à parcourir est encore

long, malgré tous les efforts fournis. Ainsi, au 31 décembre 2009, la courbe de chômage des demandeurs d'emploi handicapés ne cessait de progresser avec une augmentation de 9,5 %* en un

an, soit un total de 250 256 demandeurs d'emploi. **1 demandeur d'emploi handicapé sur 2 connaît une période de chômage d'au moins un an, contre 1 sur 3 pour les autres demandeurs d'emploi.**

* Source Agefiph.

Le handicap est la deuxième cause de discrimination à l'emploi en France, derrière l'origine ethnique, si l'on en croit la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE).

Bruno Gaurier et Dominique-Anne Michel, auteurs de l'ouvrage

« Tous inclus ! Réinventer la vie dans la Cité avec les personnes en situation de handicap »,
aux Éditions de l'Atelier.

DES ACTEURS ESSENTIELS

Paroles de partenaires

Pour eux, un combat quotidien. Par leurs initiatives, leur savoir-faire et leur vigilance, ils font progresser le regard de la société sur le handicap. La parole aux six partenaires du Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap ».

Modifier le regard



Modifier le regard porté sur la personne en situation de handicap, améliorer sa qualité de vie, expérimenter des pratiques innovantes : c'est toute la mission de la Fondation internationale du handicap. Il est donc tout à fait logique que nous participions à cette initiative. Tous les jours, nous mesurons les innombrables difficultés que rencontrent les personnes handicapées dans leur vie quotidienne. Exercer une activité professionnelle est un moyen essentiel de s'insérer dans notre société. Il faut soutenir la recherche et promouvoir les pratiques innovantes validées.

Axel Kahn, président de la FIRAH

Favoriser le recrutement



L'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) gère le Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Elle agit dans un cadre plus partenarial que concurrentiel. Dans le champ de l'emploi, elle occupe une place particulière, où elle fournit des moyens supplémentaires pour développer l'emploi des personnes handicapées. C'est ainsi qu'elle a apporté, en 2009, 692 000 € de financements venant s'ajouter aux interventions de droit commun. Aujourd'hui, l'Agefiph prépare l'avenir : à l'horizon 2012, elle sera amenée, 6 ans après la loi de 2005 et dans un contexte de sortie de crise, à repenser le dispositif d'intervention de l'Agefiph. Elle le fera en restant attentive à l'écoute des besoins des personnes handicapées et des entreprises.

Jean-Marie Faure, président de l'Agefiph

Faire progresser la politique RH



L'ANDRH s'associe de nouveau au Prix OCIRP avec la plus grande conviction. En effet, au-delà de l'impératif majeur que constitue l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées pour la société française, nos adhérents savent combien les progrès que réalisent notre pays et ses entreprises en ce domaine sont à la fois exigeants, notamment dans la période, et porteurs d'avenir collectif. Exigeant d'abord, car obtenir des résultats durables ne va pas de soi et requiert une volonté sans faille de toutes les parties prenantes, à commencer par celle des intéressés. Elle nécessite un grand professionnalisme, corollaire indispensable de cet engagement des professionnels des ressources humaines. Mais le recrutement réussi d'un salarié, ou d'un agent public, porteur de handicap, est d'abord un recrutement réussi. En ce sens, cette politique permet d'activer des savoir-faire et des processus qui font progresser des pans entiers d'une politique RH, au service des entreprises et du développement humain. Ces progrès et bonnes pratiques interviennent donc dans l'intérêt de tous : en ce sens, l'initiative de l'OCIRP est, plus que jamais, d'intérêt général.

Michel Yahiel, président de l'ANDRH

Il est tout aussi essentiel de rechercher et d'encourager les initiatives novatrices que le handicap inspire.

Patrick Gohet, président du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)

Soutenir l'innovation



Le CCAH peut jouer un rôle de conseil et apporter son professionnalisme dans les critères de sélection et l'analyse des dossiers pour

le Prix. Le Prix ne correspond pas à une remise de chèque. Il met en avant les initiatives des entreprises qui favorisent l'accès des personnes handicapées à l'emploi. Toutes les initiatives sont bonnes pour mieux faire connaître les difficultés d'insertion des handicapés. Nous apprécions aussi les passerelles entre les milieux de la vie de tous les jours et les milieux professionnels et voulons soutenir les services innovants. Les solutions de mixité d'accueil, celles qui concernent l'habitat, l'accès aux loisirs, et aussi celles qui se penchent sur la problématique des ressources permettant de partir en vacances.

Joël Delgove, président du CCAH



Faire évoluer les mentalités



Le FIPHP aide la fonction publique à aménager ses structures pour les personnes handicapées. Mais il y a encore des employeurs qui ne savent pas ce que nous pouvons

leur apporter. Il y a encore une réelle réticence des valides, qui vient de la méconnaissance du handicap et des capacités de la personne handicapée. Nous souhaitons donc voir encouragées toutes les initiatives qui permettraient de faire évoluer les mentalités. Si on donne aux personnes handicapées l'aide technique dont elles ont besoin pour travailler, elles voient leur handicap compensé et sont tout aussi « rentables » qu'une personne valide !

Didier Fontana, président du FIPHP



S'impliquer au-delà...

L'accès à l'emploi est un élément essentiel de l'intégration sociale pour des personnes en situation de handicap. Toutes les initiatives qui peuvent y contribuer méritent donc d'être valorisées

et encouragées. Pour l'ODAS, les initiatives primées devront susciter des partenariats, être créatrices de lien social et provoquer une implication au-delà du cadre de l'entreprise. Il est indispensable d'améliorer les conditions d'accessibilité des équipements et de favoriser l'accès aux dispositifs de formation pour les personnes en situation de handicap. De façon plus générale, il faut renforcer les démarches de communication et /ou de médiatisation mettant en valeur la performance des travailleurs handicapés.

Michel Dinet, président de l'ODAS

Il faut que l'administration – au sens le plus large du terme – s'adapte et crée de nouvelles cases, car lorsque l'on met en place une structure innovante, elle n'a évidemment pas les spécificités des structures existantes. Il faut donc que les financeurs, à partir du moment où ils ont accepté cette nouvelle structure, adaptent leurs critères.

François Dauchez, trésorier de l'Association La Rencontre

UN PRIX POUR L'EXEMPLE

Pourquoi le Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap » ?

Encourager, faire connaître et valoriser les initiatives d'innovation et de sensibilisation mises en œuvre par les entreprises publiques privées et les structures de l'économie sociale en matière de handicap : tel est l'objectif du Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap », créé en 2008.

Parce que l'intégration des personnes en situation de handicap mérite les efforts de chacun d'entre nous dans le cadre professionnel et collectif, l'OCIRP souhaite répondre à quatre grandes problématiques.

- Comment montrer que **chacun a un rôle à jouer dans l'évolution de notre société**, alors que, par sa nature et sa culture, la société française est dans une logique de cloisonnement entre les acteurs privés, les acteurs publics et ceux de l'économie sociale ?
- Comment **évoquer le handicap avec une vision positive**, sur un plan social mais également économique (par exemple en termes de créations d'emploi, d'innovation de services et de produits, de valeur ajoutée...)?
- Comment **valoriser les expériences des uns et des autres**, les « bonnes pratiques » qui existent, et les **faire connaître au plus grand nombre** afin qu'elles soient reprises par d'autres types d'acteurs ?
- Comment **réunir, dans une initiative commune, tous les acteurs** qui mettent en œuvre des actions innovantes contribuant ainsi à une meilleure insertion des personnes handicapées dans la vie ?

L'édition 2011

Lors des trois premières éditions du Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap », **600 entreprises ou organismes ont participé.**

Cette année encore, l'OCIRP veut mettre en valeur et récompenser **les actions quotidiennes les plus innovantes et significatives** à travers huit Prix :

- **deux prix « acteurs publics » ;**
- **deux prix « acteurs privés » ;**
- **deux prix « acteurs économie sociale » ;**
- **un prix spécial « éducation - formation » ;**
- **un prix « coup de cœur du jury ».**

Baromètre 2010 : tendances

Au regard de la mobilisation et des motivations des acteurs, l'OCIRP a mis en place un baromètre qui constitue une lecture analytique des dossiers reçus.

- **34 %** des actions des dossiers du Prix OCIRP vont au delà des obligations législatives [loi du 11 février 2005].
- **96 %** des actions des dossiers du Prix OCIRP sont pérennes.
- **86 %** des actions des dossiers du Prix OCIRP sont transposables à d'autres secteurs.

COMMENT PARTICIPER ?

Tous les acteurs économiques peuvent concourir :

- **acteurs publics** (toutes les administrations publiques, les entreprises et les structures publiques et parapubliques) ;
- **acteurs privés** (toutes les entreprises privées, quelle que soit leur taille, y compris les organismes à gestion paritaire et les syndicats) ;
- **acteurs de l'économie sociale** (toutes les associations, les coopératives et les mutuelles).

Le dossier de participation est téléchargeable sur www.exempleasivre.com ou à demander par téléphone au **01 44 56 22 56**, ou par mail à exempleasivre@ocirp.fr

La date limite de remise des dossiers est fixée au **10 avril 2011** pour des actions en cours entre le 1^{er} janvier 2010 et le 10 avril 2011.

Je suis handicapée, handigolfeuse, maman, épouse, professionnelle...
J'aime que l'on n'omette aucune facette constituante de ma personnalité, alors pourquoi en ferions nous autant avec le handicap ?

Peggy Martin, créatrice de Handilabel

UN PRIX POUR L'EXEMPLE

Un prix spécial dédié à l'éducation et à la formation

La formation d'aujourd'hui, c'est l'emploi de demain. L'OCIRP a souhaité valoriser les initiatives qui visent à améliorer le niveau de qualification des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi une récompense supplémentaire a vu le jour en 2010 : le prix « éducation - formation ».

Quelques chiffres sur le terrain

Un niveau de formation insuffisant : 83 %* des personnes handicapées ont un niveau inférieur ou égal à un BEP.

Mais un meilleur accès à la formation : pour la première fois, la part des demandeurs d'emploi handicapés qui accèdent à une formation est supérieure à celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi (37 % contre 35 %)*.

* Source Agefiph.

Le lauréat éducation - formation 2010



L'institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (IFMKDV) à Lyon (Rhône)

Cet institut médico-social a été créé pour préparer des étudiants déficients visuels au diplôme d'état de masseur kinésithérapeute. Il est géré par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP 69), dont la mission est de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant et de l'adulte, afin de permettre son épanouissement et son intégration scolaire, sociale ou professionnelle.

Il peut accueillir jusqu'à 65 étudiants et leur propose un accompagnement médico-psycho-social, ainsi que des techniques d'enseignement adaptées tirant partie des innovations technologiques de ces dernières années.

UN PRIX SOUS LE HAUT PATRONAGE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le ministère de l'Éducation nationale poursuit ses initiatives en faveur de ses personnels handicapés. L'année 2010 a vu une diversification des actions en faveur d'une

pleine et réelle intégration des personnes en situation de handicap. Pour la première fois, une vaste campagne de sensibilisation a été menée, pour changer le regard porté sur le handicap et les *a priori* encore trop souvent négatifs. La prise en compte du handicap dans tous les aspects de la gestion des ressources humaines, associée à une sensibilisation active et soutenue, est la meilleure approche pour progresser significativement dans l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Pour cette raison, le ministère de l'Éducation nationale soutient l'OCIRP dans son initiative en faveur des personnes handicapées.

*De même qu'une école qui exclut prépare une société qui exclut,
de même une école ouverte à tous prépare une société ouverte à tous.*

Bruno Gaurier et Dominique-Anne Michel, auteurs de l'ouvrage

« Tous inclus ! Réinventer la vie dans la Cité avec les personnes en situation de handicap », aux Éditions de l'Atelier.

UN PRIX POUR L'EXEMPLE

Les lauréats 2010

Eux aussi ont brillé en 2010. Voici les lauréats – toutes catégories confondues –, de la 3^e édition du Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap ».



Christophe Petitnicolas,
directeur

Prix « éducation - formation »

L'institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels (IFMKDV) à Lyon (Rhône).

Cet institut permet aux étudiants déficients visuels de préparer un diplôme d'état reconnu en masso-kinésithérapie. 65 étudiants bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement médico-psycho-social et de techniques d'enseignement adaptées, reposant sur les innovations technologiques récentes (numérisation des cours et enregistrement de ceux-ci au format mp3, équipement en *notebooks*, développement du système Portanum...).



Laurence Galliard,
juriste droit social

Prix catégorie « Acteurs publics »

Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) à Orléans (Loiret).

Ce centre scientifique et technique public a lancé en 2008 une initiative regroupant démarche écologique et action en faveur du handicap : en vue de promouvoir les déplacements à vélo de ses salariés, le BRGM a créé, en partenariat avec un ESAT (Établissement et service d'aide par le travail), un atelier de maintenance de bicyclettes implanté sur site, permettant l'insertion de travailleurs handicapés mentaux deux jours par semaine en milieu ordinaire. Les échanges avec les mécaniciens ou autres salariés ont contribué à faire évoluer les mentalités et leurs représentations du handicap.



Jean-Louis Guilloux,
maire

La Mairie d'Eslorenties-Daban (Pyrénées-Atlantiques).

Une mairie des Pyrénées-Atlantiques comptant moins de 300 habitants se mobilise pour les passionnés de pêche en situation de handicap : un site de cinq hectares dédié à l'éducation de l'environnement, la formation à la pêche de loisirs et la découverte du milieu naturel, a été spécifiquement équipé pour les personnes handicapées. L'accès aux bassins a été totalement aménagé en termes d'accessibilité (chemins stabilisés, pontons de pêche adaptés, panneaux en braille, toilettes adaptées...).



Pierre Groisy,
directeur des ressources
humaines

Prix catégorie « Acteurs privés cotés »

Le groupe Thales à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Le groupe Thales mène une action pédagogique d'envergure, visant à sensibiliser et à former ses managers aux particularités de l'autisme et des troubles d'apprentissage du type « dys » (dysphasie, dyslexie, dyspraxies...), pour une meilleure insertion professionnelle des personnes souffrant de troubles cognitifs. Divers outils ont été utilisés pour l'occasion : site Internet et brochure sur les « dys », panneaux d'information au sein des communes, réunions d'information/sensibilisation RH...

En travaillant sur l'intégration des personnes atteintes de troubles cognitifs ou d'apprentissage, nous nous sommes aperçus que les retombées dépassaient largement le seul cadre de l'entreprise. Les conclusions, les approches et les outils intéressent la société toute entière : c'est un vrai « sujet de vie ».

Pierre Groisy, DRH du groupe Thales



Hélène Mentet,
dirigeante

Prix catégorie « Acteurs privés non cotés »

L'entreprise Prime Heure à Saint-André (Pyrénées-Orientales).

Concept imaginé par une maman en ayant perçu le besoin chez son enfant, le « synopte » est un concept d'horloge qui permet le repérage spatio-temporel et facilite le quotidien de personnes en difficulté, leur permettant de vivre de manière plus autonome. Faute d'industriels intéressés par le projet, elle s'est lancée dans la fabrication et la commercialisation de ce produit en créant sa propre structure.

Aujourd'hui, de nombreux acteurs du champ médico-social font appel à elle pour le proposer aux enfants ou adultes handicapés, aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives ainsi qu'aux aidants familiaux ou professionnels.



Patrick Pailleux,
directeur général

Prix catégorie « Acteurs de l'économie sociale »

L'association ABEJ Solidarité à Lille (Nord).

L'association ABEJ Solidarité organise des maraudes spécifiques en ville, pour aller à la rencontre de nombreuses personnes sans domicile fixe et en situation de handicap physique, mental ou psychique qui se retrouvent à la rue, exclues des dispositifs existants. Elle souhaite faire en sorte que les personnes handicapées ne se chronicisent pas dans la rue, et s'est donné pour mission de renforcer l'accompagnement de celles-ci en mettant en place des solutions durables.



François Dauchez,
trésorier

L'association La Rencontre à Trappes (Yvelines).

La Rencontre a créé « Les bambins », une crèche qui propose un accueil en milieu ordinaire à des enfants handicapés, âgés de 18 mois à 6 ans et atteints de déficiences motrices, sensorielles ou mentales. La mixité avec d'autres enfants concourt à la socialisation et à l'autonomie de ces enfants porteurs d'une déficience ou d'une maladie chronique, et permet de leur offrir une prise en charge individualisée, grâce à la mise en place d'un projet éducatif personnalisé (collaboration avec professionnels médicaux, thérapeutes et parents).



Patrick Martinez,
directeur d'antenne

Prix « coup de cœur du jury »

L'association Radio Coteaux à Saint-Blancard (Gers).

Radio Coteaux est une radio associative qui a initié une collaboration avec le Centre d'insertion par le loisir et le tourisme (CILT) de Saint-Blancard, pour former chaque année une vingtaine de leurs patients traumatisés crâniens aux métiers de la radio. Ainsi, tous les mercredis, un animateur de Radio Coteaux accompagne des traumatisés crâniens pour l'animation d'une émission radiophonique de deux heures intitulée « Sous les Coteaux, la Plage ». Ce projet permet de faciliter leur réinsertion sociale et professionnelle et de sensibiliser les auditeurs de la radio au handicap.

La personne handicapée dans la rue n'est pas prise en compte

dans les différentes politiques publiques : elle est inexistante !

Patrick Pailleux, directeur général d'ABEJ Solidarité

COMMENT PARTICIPER ?

Le dossier de participation est téléchargeable sur www.exempleasivre.com ou à demander par téléphone au **01 44 56 22 56**, ou par mail à exempleasivre@ocirp.fr

La date limite de remise des dossiers est fixée au **10 avril 2011** pour des actions en cours entre le 1^{er} janvier 2010 et le 10 avril 2011.

VOS CONTACTS

Emmanuelle Enfrein

Chargée des relations publiques
01 44 56 22 36 – enfrein@ocirp.fr

Florence Sorin-Gomez

Chef de projet
01 44 56 22 26 – sorin@ocirp.fr

